

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 7 novembre 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2022-213

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

2022-214

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 3 octobre 2022 en y modifiant :

- À la résolution 2022-208, remplacer les derniers points par :
La raison de l'aide financière doit être inscrite afin de bien orienter le conseil dans sa décision. L'organisme doit fournir un budget de l'activité, ses partenaires, une résolution de l'organisme autorisant le dépositaire de la demande à le faire ainsi qu'une présentation détaillée du projet.

2022-215

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 4 novembre 2022.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2022-216

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ME MARIE-NOËL GAGNON, CAIN LAMARRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est assujettie à plusieurs lois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se renseigner régulièrement afin de s'assurer qu'elle exerce ses actes;

CONSIDÉRANT que le recours à un avocat est onéreux lorsqu'il est pris à la pièce;

CONSIDÉRANT que Me Marie-Noël Gagnon et Me Guillaume Arcand, de la société Cain Lamarre, sont spécialisés en droit municipal;

CONSIDÉRANT que ceux-ci travaillent déjà avec la municipalité depuis plusieurs années, connaissant ainsi le milieu;

CONSIDÉRANT qu'une offre de renouvellement de contrat a été déposée au conseil afin de renouveler l'entente pour 2023 à 2025.

Par conséquent, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'entente soit renouvelée au tarif présenter;

QUE Madame Claire Desbiens, mairesse et madame Catherine Asselin, directrice générale, soient autorisé à signer ladite entente.

2022- 217

DEMANDE D'APPUIE EAU SECOURS- POUR UNE GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

2022-218

**POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE - DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'appui de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford concernant la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec la protection des milieux humides et contre l'étalement urbain au détriment de la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les options proposées par la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford vont à l'encontre des actions à adopter afin de protéger l'environnement ainsi que l'augmentation des GES accélérant les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Claudia Tremblay, appuyée par Monsieur Rémi Brassard, il est résolu par le conseil de municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean de refuser la demande d'appui.

2022-219

RENOUVELLEMENT – RLS SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité de renouveler la cotisation annuelle à l'organisme RLS Saguenay Lac-Saint-Jean pour un montant de cinquante dollars (50 \$).

2022-220

REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL DU COMTÉ FÉDÉRAL LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU la proposition de redécoupage électoral du comté fédéral Lac-Saint-Jean au détriment du comté voisin de Jonquière, soit les municipalités de Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Stanislas, Saint-Augustin, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Élisabeth de Proulx et le territoire non organisé des Passes-Dangereuses;

ATTENDU QUE la MRC du Lac-Saint-Jean-Est serait également touchée alors que les municipalités d'Hébertville, de Labrecque, de Lamarche, de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, de Saint-Nazaire, de Saint-Bruno, de Saint-Ludger-de-Milot et d'Hébertville-Station se retrouveraient aussi dans le comté de Jonquière;

ATTENDU QU'au-delà des limites territoriales et du nombre d'électeurs, la réflexion doit plutôt s'orienter sur les réalités communes des habitants et des municipalités;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil exprime son opposition à l'actuelle proposition de redécoupage électoral du comté fédéral Lac-Saint-Jean-Est pour les motifs exprimés ci-dessus.

2022-221

AJUSTEMENT DES HONORAIRES – STANTEC

Attendu que la municipalité a mandaté en 2019 la firme Stantec pour la création de plan et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'infrastructures d'interception et d'assainissement des eaux usées;

Attendu que lors de la demande de soumission, les services de Stantec devaient être requis en 2019-2020;

Attendu que, en raison de certains facteurs externes non attribuables à Stantec, les travaux de construction se déroulent en 2022-2023 et pourraient s'étirer en 2024 selon la disponibilité des pièces et équipements;

Attendu ces délais et l'inflation des prix;

Attendu que Stantec a déposé, en août dernier, une demande à la Municipalité afin d'ajuster à la hausse le prix de son contrat pour un montant de seize mille sept cents dollars (16 700 \$);

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'ajustement de Stantec de seize mille sept cents dollars (16 700 le tout étant conditionnelle à la signature par Stantec d'une quittance complète et finale en lien avec ses demandes d'augmentation de prix du 23 juillet et 23 août 2020, ainsi que celle du 17 août 2022.

2022-222 OFFRE PUBLICITÉ TEMPS DES FÊTES- PLANÈTE 99.5

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à la majorité des conseillers d'accepter l'offre de vœux des fêtes de Cogeco Média pour un montant de deux cent quatre-vingt-quinze (295 \$) dollars plus les taxes applicables.

2022- 223 DÉCORATION DE NOËL

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à Catherine Asselin un montant de deux mille dollars (2 000\$) afin d'acheter un arbre de Noël ainsi que les décorations.

2022-224 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE Madame Annie Desbiens avait été désignée mairesse suppléante le 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE l'horaire de Madame Annie Desbiens, mairesse suppléante, ne lui permet pas d'effectuer les tâches requises;

ATTENDU QU'afin d'assurer un bon déroulement des actions au sein du conseil lors d'une absence de la mairesse, le conseil doit mandater une nouvelle personne;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Jean-Denis Martel est mandaté en tant que maire suppléant ainsi que signataire des chèques et effets bancaires.

2022-225 FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 4 novembre 2022.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Agence du revenu Canada	DAS Du 02-10-2022 Au 29-10-2022	1 362.03 \$	30520-25812
Agence du revenu Canada	DAS du 04-09-200 Au 01-10-2022	1 616.69 \$	27810-38424
Authen-Tic	Mensualité services septembre	1 094.50 \$	19447
Bell Canada	Téléphone cellulaire	144.75 \$	29113-67468
Bell Canada	Fax	151.36 \$	29113-98212
Bell Canada	Téléphone public Octobre	57.49 \$	19444
Bell Canada	Téléphone public Novembre	57.49 \$	19453
Cain Lamarre	Mensualité services du 1er juin au 31 juillet	301.82 \$	28608-1CUKC
Cain Lamarre	Mensualité services du 1er au 31 août	150.90 \$	28608-1CUKC
Hydro Québec	Électricité FADOQ 299 000 001 584	202.59 \$	31210-23179
Hydro Québec	Électricité Centre communautaire 299000754828	371.29 \$	31210-77739
Hydro Québec	Électricité Hotel de ville 299 000 754 919	328.95 \$	31210-32200
Hydro Québec	Électricité poste pompage 299 000 755 023	69.02 \$	31210-82243
Hydro Québec	Électricité caserne et garage municipal	168.28 \$	31210-14259
Hydro Québec	Électricité cable chauffant eau potable	57.19 \$	31210-24738
Hydro Québec	Électricité éclairage public	597.97 \$	28608-17948
Hydro Québec	Électricité 33 rue Lamy 299 000 754 760	288.48 \$	31210-32854
Hydro Québec	Électricité poste d'eau 299 002 65 096- 25 octobre	917.57 \$	31210-83199

Hydro Québec	Électricité poste d'eau 299 002 65 096-26 septembre	334.65 \$	28608-26694
Nutrinor Énergie	Huile chauffage caserne	397.06 \$	19467
Mégaburo	Lecture compteur Noir	135.19 \$	19465
Mégaburo	Lecture compteur Couleur	57.28 \$	19465
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	1 733.14 \$	19450
MRC Domaine du roy	Quote part transport adapté	180.70 \$	19450
MRC Domaine du roy	Quote part gestion mat. Résiduelle	5 762.25 \$	19450
MRC Domaine du Roy	Support et entretien fibre optique	250.41 \$	19466
MRC Domaine du Roy	MRC Service rendu Inspecteur	5 902.42 \$	19466
Revenu Québec	DAS Du 02-10-2022 Au 29-10-2022	4 261.13 \$	30520-36539
Revenu Québec	DAS Du 04-09-2022 Au 01-10-2022	4 962.91 \$	27810-84258
Sécurité publique SQ	2e versement service de la sûreté du Québec	16 622.00 \$	29813-31697
SSQ Groupe Financier	Mensualité	2 452.75 \$	19451
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Octobre	475.00 \$	19448
Total		51 465.26 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
ADMQ	Formation Catherine, Taxation municipale	143.72 \$	19452
Caouette, Thériault et Renaud	Arpentage rang Dequen	1 437.19 \$	19455
Coop Chambord	Bois pour remise MDJ	296.59 \$	19457
Entreprise R.S.S. Gagné	Entente Niveleuse chemin St-Hilaire, Cavée, Chamberland	1 688.10 \$	19459
Éric Fleury	Location de pelle, parc de la chute	51.74 \$	19461
Éric Fleury	Loc. pelle, Fossé rang Dequen et sentier chute	517.39 \$	19461
Eurofins	Test eau potable	310.43 \$	19460
Fond information territoire	Mutation septembre	5.00 \$	19462
Fond information territoire	Mutation octobre	15.00 \$	19462
Garage Carl Pruneau	Réparation pompe à gaz, pick-up	327.66 \$	19463
Inter-cité usinage	Réparation Petit Rang	333.14 \$	19464
Inter-cité usinage	Réparation rue Tremblay	458.75 \$	19464
Inter-cité usinage	Réserve	695.13 \$	19464
Mégaburo	Crédit erreur d'envoi de commande	(85.29) \$	19465
MRC Domaine du Roy	Frais ingénierie Cavée, Théodule-Vandal, eaux usées	10 376.26 \$	
Produits BCM LTÉE	Asphalte froide, réparation Petit Rang	717.74 \$	19469
Pro feux	Maintenance annuelle extincteur	326.52 \$	19470
QTL Quincaillerie	Antigel pour entreposage hivernale parc de la chute	27.55 \$	19471
Rézilio Technologie	Abonnement 1 nov. 2022 au 31 octobre 2023	1 144.00 \$	31211-1DY3H
Visa	Prélèvement automatique Voir document	769.16 \$	2022-11-24
Vision informatik	Configuration ordinateur Catherine	50.59 \$	19473
Total		19 606.37 \$	

Facture à approuver payée par Visa

Fournisseur	Description	Montant
Relais Saint-André	Essence	207.00 \$
Relais Saint-André	Essence	196.00 \$
Relais Saint-André	Diesel	114.63 \$
Canadian tire	Sangle	151.26 \$
Poste Canada	Info	47.83 \$
Poste Canada	Info pour l'eau	7.07 \$
Poste Canada	Info déviation de la rue	45.37 \$
Total		769.16 \$

Factures à approuver avec résolution d'autorisation

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Remboursement terrain jeux	Catherine Asselin 2 enfants - 6 semaines chaque	174.00 \$	19431
Remboursement terrain jeux	Emma Brassard 1 enfant - 6 semaines	87.00 \$	19432
Remboursement terrain jeux	Éric Brassard 1 enfant - 7 semaines	101.50 \$	19433
Remboursement terrain jeux	Élizabeth Bravetti 1 enfant - 1 semaine	14.50 \$	19434
Remboursement terrain jeux	Tommy Chamberland 2 enfants - 6 semaines	87.00 \$	19435
Remboursement terrain jeux	Julie Fillion 1 enfant - 4 semaines	58.00 \$	19436
Remboursement terrain jeux	Annie-Pier Fortin 1 enfant - 5 semaines	72.50 \$	19437
Remboursement terrain jeux	François Gaudreault 1 enfant - 4 semaines	58.00 \$	19438
Remboursement terrain jeux	Karolane Quirion 1 enfant - 6 semaines	87.00 \$	19439
Remboursement terrain jeux	Émilie Toulouse 1 enfant 5 semaines	72.50 \$	19440
Remboursement terrain jeux	Myriam Tremblay 1 enfant - 7 semaines	101.50 \$	19441
Remboursement terrain jeux	Claudia Tremblay	43.50 \$	19442
Remboursement terrain jeux	Many-Pier Tremblay 2 enfants 8 semaines	116.00 \$	19443
Cain Lamarre	Dossier Nuisance	1 812.28 \$	19454

Cain Lamarre	Dossier Nuissance	7 171.99 \$	19454
Club de l'âge d'or	Calendriers	500.00 \$	19445
DC COM	Licence eau potable	8 312.69 \$	19458
Groupe Géos	Contrôle qualité Traitement des eaux	3333.71	19449
Total		22 203.67 \$	

Factures à approuver – Rechargement granulaire chemin de la Cavée

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Inter-cité usinage	Gravier Cavée	25 312.39 \$	19464
Total		25 312.39 \$	

Factures à approuver – Projet Interception et assainissement des eaux usées

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Stantec	Suivi projet Traitement des eaux usées	19 692.35 \$	19446
Total		19 692.35 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2022-226

DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022

La directrice générale dépose aux membres du conseil états comparatifs en date du 31 octobre 2022.

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt.

2022-227

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT STANTEC – DÉCOMPTE #1
PAIEMENTS PP1**

ATTENDU QUE les travaux sont débutés pour le projet d'interception et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la compagnie Paul Pedneault Inc. a déposé une demande de paiement à la firme Stantec;

ATTENDU QUE la firme Stantec a révisé la demande de paiement décompte #1 et que celle-ci recommande le paiement;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité de conseiller de procéder au paiement du décompte #1 de l'entreprise Paul Pedneault inc pour un montant de trois cent dix-sept mille cent soixante-dix-huit dollars et cinquante-un sous (317 178.51\$) incluant les taxes applicables.

QUE le paiement soit fait à même l'emprunt temporaire.

2022-228

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT STANTEC – DÉCOMPTE #2
PAIEMENTS PP1**

ATTENDU QUE les travaux sont débutés pour le projet d'interception et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la compagnie Paul Pedneault Inc. a déposé une demande de paiement à la firme Stantec;

ATTENDU QUE la firme Stantec a révisé la demande de paiement décompte #2 et que celle-ci recommande le paiement;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité de conseiller de procéder au paiement du décompte #2 de l'entreprise Paul Pedneault inc pour un montant de cinq cent soixante-treize mille dix-sept dollars et trente sous (573 017.30 \$) incluant les taxes applicables.

QUE le paiement soit fait à même l'emprunt temporaire.

2022-229

RENOUVELLEMENT DE LICENCES, PG SOLUTIONS

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels de gestion municipale pour l'année 2023 auprès de PG Solutions Inc. pour le prix de huit mille six cent quarante et un dollars (8 641 \$) plus les taxes applicables.

QUE la facture soit payée en janvier 2023 et sera inscrite au budget.

2022-230

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET SERVICE PG SOLUTIONS

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels de gestion municipale/ suite urbanisme pour l'année 2023 auprès de PG Solutions Inc. pour le prix de sept cent cinquante et un dollars (751 \$) plus les taxes applicables.

QUE la facture soit payée en janvier 2023 et sera inscrite au budget.

2022-231

PROPOSITION AURORA – MODULE TRANSMISSION DE PAIE

ATTENDU QUE Pg Solution change son système d'exploitation et que Mégagest sera graduellement remplacé par Aurora, un module à la fois;

ATTENDU QUE le module de paie est désormais disponible;

ATTENDU QUE le coût de transition est élevé;

ATTENDU QUE le conseil désire vérifier la possibilité de transférer le système de paie vers une autre plateforme moins coûteuse;

ATTENDU QUE le conseil mandate la directrice générale à contacter Desjardins afin de comparer les coûts;

Pour tous ces motifs, le point sera reporter à une autre séance.

2022-232

Demande d'appuie – FADOQ

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité d'appuyer la FADOQ dans leur demande d'aide financière et d'autoriser Madame Claire Desbiens, mairesse, a signé ladite lettre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2022-233

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 54.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec